

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de  
l'énergie, du climat et de la prévention  
des risques

**Secrétariat général**

**Direction des ressources humaines**

## **Décision du 13/12/2024**

relative à l'avancement à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe du  
développement durable au titre de l'année 2025

NOR : TECK2433111S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes  
aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des  
chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du  
développement durable ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 4 décembre 2024.

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont promus à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe du  
développement durable, au titre de l'année 2025, les chargés de recherche hors classe du  
développement durable suivants :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

|              |              |
|--------------|--------------|
| M. BALTAZART | (Vincent)    |
| M. GRANSART  | (Christophe) |

Au 29 août 2025 :

Mme ROGE

(Joceline)

## **Article 2**

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Fait, le 13/12/2024

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur du centre ministériel de gestion des personnels